



Dates de congés payés estivales

Par **audrey g**, le **13/03/2009** à **18:50**

bonjour, je travaille depuis 8 ans dans la même entreprise. nous n'avons jamais fait de demande de congés écrits depuis 8 ans. le souci est que comme chaque année je prends 3 semaines de congés en juillet ou en août et cette année j'ai loué pour la période du 15 au 29 juillet et ma réservation date de janvier comme tout le temps. avec la gérante nous avons conclu un accord verbal pour que je sois en vacances du 15 au 30 juillet inclus sans souci. malheureusement j'apprends que mes congés sont refusés bien que je sois la seule vendeuse à avoir posé en juillet, et bien sûr j'ai versé un acompte pour ma location. que puis-je faire car après discussion avec la gérante, elle ne change pas de décision. merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **13/03/2009** à **20:44**

bonsoir,

ce doit être la mode en ce moment de se voir refuser les congés en été.

hélas pour vous, votre employeur est seul décideur des dates de congés.
rien ne l'oblige à vous faire plaisir !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

qu'arrive-t-il à nos "chers" patrons ????